

PROGRAMMES STATISTIQUES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

TRAVAUX NOUVEAUX ET PROJETS POUR 2022

- Depp – SSM Éducation -

0. Orientations pour 2022

Le programme de travail 2022 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère en charge de l'éducation, est, en très grande partie, dans la continuité des précédents avec la poursuite d'investissements en termes de construction et d'exploitation de systèmes d'information statistiques sur l'éducation mais aussi d'analyses sur le système éducatif. Ce programme s'inscrit, comme les précédents, dans un cadre de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble). Il s'organise autour de quatre grandes thématiques, les élèves, les personnels, les établissements et les territoires avec la poursuite des travaux sur la crise sanitaire et ses conséquences.

La Depp poursuivra l'amélioration de son système d'information statistique sur les élèves et apprentis pour rendre compte de leurs parcours scolaires, où qu'ils soient scolarisés, et de leur insertion via le dispositif InserJeunes élaboré avec la Dares. Avec ses panels, la Depp complètera cette connaissance exhaustive, que ce soit celui des élèves entrés en CP en 2011, le panel des élèves entrés en maternelle en 2021 ou le panel des élèves en situation de handicap. La Depp conduira ses évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité et selon plusieurs dimensions. Elle rendra compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire avec, en 2022, pour la première fois la publication de données sur les élèves du 1^{er} degré et le renouvellement de l'enquête auprès des collégiens.

Du côté des personnels, la Depp continuera d'investir sur son système d'information statistique, élaborera des études en particulier dans le cadre de l'observatoire des rémunérations et du bien-être contribuera à la connaissance des pratiques des enseignants avec la diffusion des résultats de ses enquêtes EPODE, sur les pratiques professionnelles, et PRAESCO, plus centrée sur les contenus disciplinaires. Elle lancera une nouvelle enquête sur le bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale et une enquête de climat scolaire et de victimation auprès d'enseignants du 1^{er} degré et de directeurs d'école.

Sur les établissements, la DEPP poursuivra l'élaboration d'indicateurs, en particulier de valeur ajoutée, mais aussi d'études. Elle travaillera à un ouvrage sur les établissements. Elle assurera le suivi du climat scolaire dans les établissements, que ce soit par ses enquêtes auprès des personnels ou élèves ou la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), l'autre sur l'absentéisme des élèves (AD).

Elle poursuivra l'investissement sur les territoires avec la valorisation du zonage en aires d'éducation construit en 2021, des études sur les disparités entre types de communes et les mobilités entre territoires.

Au-delà des contributions à ces thématiques, la Depp poursuivra son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des référentiels, utilisés dans les systèmes d'information du ministère pour assurer la cohérence des données produites par les différents services, ou dans ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage, d'évaluation de politiques publiques, ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la Depp et des services statistiques en académie (SSA). Elle poursuivra sa collaboration, très forte et fructueuse, avec le conseil d'évaluation de l'école (CEE), sur différentes thématiques liées à l'évaluation (établissements, élèves, dispositifs). L'investissement dans les activités européennes et internationales sera également important, en particulier avec le suivi des nouveaux objectifs européens et de l'objectif de développement durable 4 mais aussi dans le cadre de la présidence française avec l'ouverture d'une page WEB en anglais regroupant ses principaux travaux, à l'attention des publics européens et étrangers, page qui a vocation à être rendue durable et régulièrement mise à jour au-delà du premier semestre 2022. Suite à la revue par les pairs et le plan d'actions qualité qui englobe tout le SSP, la Depp engagera un nouveau cycle de démarches qualité à partir de 2022. Un des volets portera sur

l'une des priorités de la Depp, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, mais aussi des données. Enfin, la Depp poursuivra sa collaboration avec les chercheurs en particulier dans le cadre du projet EquipEx « Innovations, Données et Expérimentations en Education » (IDEE).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2022, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2022.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2022 ou qui entreront en production en 2022.

Le cas échéant, le lien avec un avis de moyen terme du Cnis sera précisé en référence aux annexes 1 et 2.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La Depp enrichira la collecte de données permettant de décrire les parcours des élèves dans toutes leurs dimensions via ses panels d'élèves

À la rentrée 2021, **la Depp a lancé un nouveau panel d'élèves échantillonné parmi les élèves entrant en petite section de maternelle à la rentrée scolaire 2021**, dont le terrain se déroulera au cours du premier semestre 2022. Cette enquête, qui a obtenu le caractère obligatoire et le label de qualité statistique, se compose de trois volets : 1) une interrogation des familles, qui a pour but de décrire l'entrée à l'école et le ressenti des parents et des élèves vis-à-vis de l'institution scolaire et, plus largement, les conditions de vie et les modes de garde antérieurs des enfants, 2) une interrogation des enseignants et directeurs d'école des élèves du panel sur leurs pratiques professionnelles et 3) un volet d'observation des premiers acquis des élèves en classe. Au cours des années à venir, les trajectoires scolaires des élèves seront suivies dans le cadre du panel, à l'image des panels de la Depp déjà existants. Ce nouveau panel, interrogeant pour la première fois des élèves dès l'école maternelle, permettra de décrire les mécanismes à l'œuvre à cette étape du parcours scolaire et leur impact sur la suite des trajectoires des élèves, en lien avec l'extension de l'obligation d'instruction dès l'âge de trois ans.

AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5,

La Depp a pour projet de lancer au printemps 2023, une enquête auprès des élèves du panel d'entrants en cours préparatoire en 2011. Ces élèves, qui seront alors majoritairement en classe de terminale, seront interrogés sur leurs parcours d'orientation passé, leurs choix d'enseignements de spécialité ainsi que sur leur projet d'orientation future, notamment en lien avec la procédure parcours sup. L'enquête devrait également inclure des modules généraux ayant pour but de décrire les conditions de vie et le contexte familial des jeunes ainsi que leur vécu rétrospectif de la crise sanitaire et des confinements. Un avis d'opportunité sera demandé au premier trimestre 2022 en vue d'un passage en comité du label d'ici la fin de l'année.

AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5,

Afin d'apprécier les conséquences de la crise sanitaire sur les acquis des élèves, **la DEPP poursuivra en 2022 le suivi du panel DECCS (Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire)**, qui consiste, depuis la rentrée 2020, en un suivi sur deux années scolaires de cohortes d'élèves de CP et de CE1, scolarisés dans 1 000 écoles.

AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5

La Depp poursuivra l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi.

La Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de **compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur**

différents territoires, intra nationaux ou internationaux. En 2022 elle conduira ses enquêtes sur échantillon, nationales (Cèdre Langues vivantes et celles sur la maîtrise du socle en fin de troisième) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6ème, 1ère année de CAP et seconde. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent désormais sur support numérique sauf pour les évaluations exhaustives de CP et CE1 où un seul test sur tablettes est conduit sur échantillon.

Par ailleurs la Depp poursuivra son investissement **pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité.**

Toutes ces évaluations se traduiront par de nombreuses publications : en 2022 la Depp diffusera les résultats des évaluations menées en 2022 (Socle sixième), des tests de la JDC et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6ème et seconde de la rentrée 2021, mais aussi les présentera aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation.

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8. DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.

La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants.

Suite à un report d'un an du fait de la crise sanitaire, **elle mènera en 2022 la seconde édition de l'enquête EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement) visant à rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles (transversales aux disciplines enseignées en élémentaire et au collège)** et à documenter leur évolution dans le temps. 2022 verra également la publication de nouveaux résultats concernant PRAESCO (enquêtes sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus disciplinaires) : PRAESCO mathématiques CM2 (résultats complémentaires de l'enquête conduite en 2019) et PRAESCO français CM2 (premiers résultats de l'enquête conduite en 2021). Ces résultats, comme ceux d'EPODE, feront l'objet de présentations auprès des acteurs du système éducatif afin de favoriser leur diffusion et éclairer ainsi les choix de pilotage en matière de formation des enseignants notamment.

AVG 3, AVG 6, AVG 7, AVG 8, DQS 3, DQS 7, DQS 8, EQRT 4, SERPU 5

La Depp poursuivra ses investissements pour rendre compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire

Pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, **la Depp pilote des enquêtes de victimation en milieu scolaire** auprès d'élèves de collège et de lycée en alternance. Elle a interrogé pour la première fois des personnels du second degré de l'éducation nationale au printemps 2019, et des élèves de CM1-CM2 au printemps 2021. Cette enquête permet aussi de mesurer le climat scolaire dans les établissements. Au printemps 2022, deux enquêtes de climat scolaire et de victimation auront lieu : l'une auprès de collégiens et l'autre auprès d'enseignants du premier degré et de directeurs d'école. La Depp a présenté l'enquête auprès des collégiens au label en décembre 2021 et présentera celle auprès des personnels en mars 2022. Par ailleurs, la Depp assure la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), l'autre sur l'absentéisme des élèves (ADE).

AVG 2. DQS 3. DQS 7. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9

La Depp met en place en 2022 une nouvelle enquête sur le bien-être des personnels de l'éducation nationale. Cette enquête, conçue avec l'appui de chercheurs, permettra de mesurer le bien-être au travail des personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires, enseignants et autres personnels, et à en analyser les déterminants. Elle sera menée pour la première fois début 2022 puis ensuite à intervalles réguliers (tous les 2 ans) pour assurer un suivi dans le temps. Le questionnaire de l'enquête comprend des questions « standards » qui permettront des comparaisons avec d'autres professions.

AVG 2, EQRT 4, SERPU 5, SERPU 9.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Le dispositif InserJeunes, porté par la Depp et la Dares et construit par rapprochement de bases de données administratives exhaustives relatives à la scolarité (inscriptions des élèves et des apprentis) et à l'emploi (notamment la déclaration sociale nominative) a permis la diffusion de premiers indicateurs début 2021. Ces données exhaustives apportent un degré de précision et de robustesse que ne pouvaient permettre des don-

nées issues d'enquêtes. InserJeunes permet ainsi de diffuser des taux d'insertion des jeunes sortant d'apprentissage ou de la voie professionnelle (de niveau CAP à BTS) au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel). Ce dispositif répond à un besoin fort d'une connaissance fine de l'insertion des jeunes sortant du système éducatif selon la formation suivie dans un objectif de meilleur pilotage de l'offre mais aussi d'un meilleur service rendu aux jeunes et à leurs familles pour s'orienter. **En 2022, InserJeunes montera en charge. Pour la première fois, seront publiés les taux d'insertion à 18 et 24 mois des élèves sortant du système éducatif au niveau des établissements. Début 2022, les taux à 6 et 12 mois seront publiés sur une nouvelle cohorte de sortants.** L'étude sur 24 mois de la cohorte des jeunes sortant du système éducatif en 2019 permettra une analyse fine de leur insertion professionnelle et des effets de la crise sur celle-ci. Les données riches de ce système d'informations permettront également d'analyser les problématiques d'adéquation formation-emploi en relation avec les services statistiques académiques. L'accompagnement dans l'utilisation d'InserJeunes des différents services statistiques académiques se poursuivra et s'étendra via un dialogue élargi avec les différents acteurs académiques. **Enfin, l'outil d'appariement utilisé par InserJeunes sera mis en ligne en open source afin de permettre une généralisation de son utilisation à d'autres jeux de données.**

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. EQRT 4. EQRT 6. EDD 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9

En 2022, la Depp **adaptera son système d'information pour rendre compte du financement de l'apprentissage, à la suite de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.** Elle collaborera étroitement avec France Compétences et mobilisera en particulier la première remontée des comptes des CFA. De nombreuses pistes d'études sur le thème de l'apprentissage se dégagent à l'avenir, notamment en matière de financement et d'insertion pour les formations en alternance.

AVG 8, SERPU 4

La Depp poursuivra son investissement pour publier des indicateurs rendant compte des actions des établissements en s'efforçant de contrôler les facteurs extérieurs sur lesquels ils ont peu ou pas de prise, comme le profil social ou scolaire des élèves accueillis. Ce travail a commencé en 1993 avec l'élaboration et la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat. Ces indicateurs de valeur ajoutée des lycées ne sont pas un palmarès ni un classement des lycées mais une approche multi-dimensionnelle, s'efforçant de prendre en compte les multiples dimensions en jeu dans l'action des lycées, avec une batterie d'indicateurs complémentaires, indicateurs de réussite, indicateurs de parcours, indicateurs en valeur ajoutée, construits pour cerner la réalité complexe et relative des actions des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

Par ailleurs la Depp va poursuivre la démarche des indicateurs de valeur ajoutée. Elle l'a déjà fait en 2021 avec les indicateurs d'InserJeunes sur l'insertion. Elle le fera également avec les IVAC, indicateurs de valeur ajoutée des collèges, qui viendront également rendre compte des performances des collèges en matière de résultats au diplôme national du brevet (DNB) et d'accompagnement jusqu'au DNB des élèves scolarisés, en tenant compte du profil social et du niveau scolaire de ces derniers à l'entrée au collège.

AVG 5. AVG 8. DQS 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2022, la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets. Ainsi, après avoir finalisé sa construction en 2021, **la Depp et les services statistiques académiques vont travailler sur la valorisation du zonage en aires d'éducation.** Ce zonage permettra de représenter et d'analyser les disparités territoriales en matière d'éducation à l'aide d'une maille nouvelle, adaptée à l'analyse et au pilotage du système éducatif. En effet, cette maille est construite à partir des flux d'élèves du second degré entre leur commune de résidence et de scolarisation, selon une méthodologie homogène sur le territoire de la France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer. Les exploitations envisagées incluent notamment l'analyse des parcours et des résultats des élèves ou encore la ségrégation sociale entre établissements. La Depp réalisera une contribution écrite aux Journées de méthodologie statistique décrivant la construction du zonage et les projets de valorisation. Par ailleurs, la Depp continuera à capitaliser les investissements réalisés depuis 2018 sur les questions ayant trait aux disparités entre types de communes, **en proposant une synthèse des études réalisées à partir de la typologie des communes rurales et urbaines.** Ces études, parues notamment dans le numéro 102 de la revue *Éducation & formations* en 2021, abordent des sujets liés au contexte socioéconomique, aux moyens, à l'offre de formation, aux parcours et aux résultats des élèves. La Depp analysera les mobilités entre deux rentrées scolaires entre communes.

AVG 1. AVG 2. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. SERPU 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 3. TRT 7. TRT 9.

En 2022, la Depp poursuivra son engagement dans l'évaluation des politiques publiques. Par exemple, une étude réalisée à partir des données du panel d'élèves entrés en sixième en 2007 sera finalisée, portant sur la réussite scolaire des lycéens hébergés en internat. Elle permettra d'actualiser les résultats obtenus à partir du panel d'élèves entrés en sixième en 1989, à l'occasion d'une étude publiée en 2003 dans la revue *Éducation & formations*. 2022 verra également la poursuite des travaux d'évaluation du Plan numérique (ELAINE) afin d'étudier l'impact de la distribution d'équipements numériques dans les écoles et établissements scolaires grâce un protocole multidimensionnel visant à documenter des indicateurs tout au long de la chaîne de résultats (indicateurs de mise en œuvre, effets sur les pratiques, pilotage par les cadres éducatifs, résultats des élèves, etc.) et à collecter le point de vue de différents acteurs (enseignants, cadres éducatifs et élèves). De nouveaux résultats portant sur l'évaluation du Plan numérique au collège seront publiés et présentés aux différents acteurs du système intéressés par la thématique du numérique en éducation. Dans le premier degré, les collectes se poursuivront.

DQS 3, DQS 8, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5, SERPU 9

En 2022, comme chaque année, la Depp assurera une participation active de la France dans les instances internationales de définition et de développement de statistiques et d'études sur l'éducation : réseau de l'OCDE dans diverses structures dont celui des indicateurs internationaux de l'éducation (INES) et le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont la Depp abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne. Par sa composante SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat). Compte tenu de son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : Eurostat, Groupe permanent des indicateurs européens, comités de l'OCDE, IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*). Actuellement le président de l'IEA est d'ailleurs adjoint au sous-directeur de l'évaluation et de la performance scolaire de la Depp. La Depp intervient dans de nombreuses enquêtes internationales en s'impliquant en amont comme expert mais aussi en les réalisant en France, en exploitant leurs résultats (PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS, ICCS...) et en contribuant à leur bonne utilisation. En 2022, elle exploitera les résultats de l'enquête PIRLS et passera les enquêtes PISA et ICCS. Comme les années précédentes, la Depp coordonnera la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU aux niveaux ministériel, national, européen (avec Eurostat et la Commission européenne), et international (UNESCO et OCDE) et continuera à apporter son expertise dans le suivi du nouvel agenda européen en matière d'éducation et de formation. En liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération du ministère en charge de l'éducation, la Depp contribuera aux travaux menés dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. **Elle lancera dans ce contexte une nouvelle page WEB en anglais regroupant ses principaux travaux, à l'attention des publics européens et étrangers, page qui a vocation à être rendue durable et régulièrement mise à jour au-delà du premier semestre 2022.** La Depp pilotera les parties françaises de plusieurs rapports d'Eurydice dont un sur l'apprentissage des langues vivantes. Enfin en 2022 la Depp continuera à expertiser les comparaisons internationales sur les effets de la crise sanitaire.

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 6. AVG 8. DQS 3. DQS 7. DQS 8. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9. EQRT 4. SP 4. SP 5.

En 2022, la Depp **améliorera la fraîcheur des indicateurs financiers mobilisés dans les comparaisons internationales** par l'Unesco, Eurostat et l'OCDE. La France sera ainsi l'un des rares pays à pouvoir transmettre, l'année N, des données complètes de qualité à valeur sur N-1 et non N-2.

AVG 6

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2022, la Depp poursuivra la mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE). Tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ont un identifiant unique depuis la rentrée 2017. L'identifiant a été étendu aux apprentis en 2018 et aux élèves de l'enseignement agricole en 2019. Depuis la rentrée 2020, il est étendu dans l'enseignement supérieur. En 2022, l'attribution de l'INE sera élargi à tous les enfants soumis à l'obligation d'instruction (3-16 ans), qu'ils soient scolarisés dans le privé hors contrat ou à domicile. La réflexion sur les champs non encore couverts ou partiellement couverts (CNED ...) va également se poursuivre en 2022.

AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

En 2022, la Depp engagera un travail de modernisation du dispositif national réalisant l'attribution d'un identifiant unique aux élèves, apprentis et étudiants. La première phase de ce travail consistera à analyser le dispositif, à proposer des scénarios d'amélioration (des processus existants, de l'appariement des données ...) et à mener des expérimentations.

AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

En 2022 la Depp engagera une réflexion sur la refonte de la base centrale des nomenclatures (BCN).

La BCN permet d'assurer un langage commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. La mise à jour de son contenu s'appuie sur un réseau de gestionnaires et s'enrichit à l'occasion de modifications réglementaires. Les nomenclatures sont ainsi diffusées à l'ensemble des applications qui composent le système d'information du ministère. La Depp engagera un travail de redéfinition des exigences attendues pour le système de gestion de nomenclatures et d'évaluation du système existant afin de construire un scénario d'évolution.

AVG 5. AVG 8. TRT 3.

En 2022, deux millésimes du prototype d'un répertoire statistique des établissements scolaires a été mis à disposition en interne à la Depp. Ce répertoire statistique a permis en 2021 d'améliorer la qualité de Ramsese. **En 2022, il permettra d'éclairer les travaux sur la démographie des unités de Ramsese (unités administratives immatriculées – UAI)** grâce à des indicateurs d'alerte générés par les évolutions fortes d'effectifs d'élèves au sein des établissements, afin que la généalogie soit mieux renseignée.

AVG 5. AVG 8. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2022 la Depp produira un état statistique des personnels de l'enseignement scolaire. Ce nouveau document présentera un panorama des personnels enseignants et non enseignants de l'Education nationale sur les thématiques d'effectifs, de moyens, de lieux d'exercice, de concours, de rémunérations, d'absences pour raison de santé, et de départs à la retraite et démissions. Jusqu'à présent, la Depp coordonnait le Bilan social national des personnels de l'enseignement scolaire, produit qui regroupait ses propres contributions, et celles des directions métier du ministère. En 2022 la Depp différenciera sa publication qui relève de la statistique publique.

AVG 8. DQS 7. SERPU 5.

En 2022, la Depp mettra à disposition en ligne un outil de cartographie interactive. Cet outil nommé Géo-éducation permettra la visualisation et le téléchargement d'indicateurs sur l'éducation à différentes mailles géographiques. Ces indicateurs selon leur pertinence et leur disponibilité seront consultables au niveau des zonages administratifs, des zonages d'études de l'Insee ou encore des zonages de l'éducation (aires d'éducation par exemple).

Cet outil proposera également le chargement d'un jeu de données par l'utilisateur pour le représenter dans Géo-éducation. Enfin des portraits de territoires présenteront les principaux chiffres de l'éducation sous forme de graphiques et chiffres-clés.

AVG 2. AVG 5. AVG 8. TRT 1. TRT 2.

En 2022, suite à la revue par les pairs et au plan d'actions qualité qui engage l'ensemble du SSP sur les cinq années suivantes, **la Depp engagera un nouveau cycle de démarches qualité à partir de 2022. Elle mettra en place un plan d'actions qualité (PAQ-Depp) qui couvrira la période 2022-2027.** Si le PAQ-Depp n'est pas encore finalisé, trois grands axes de développement ont d'ores et déjà été retenus :

- S'impliquer dans le renforcement institutionnel du SSP d'une part, en communiquant davantage sur l'indépendance de la Depp et d'autre part, en investissant sur la qualité des sources administratives qui nourrissent la production de statistiques sur l'éducation nationale ;
- Poursuivre le développement de la culture qualité à la Depp en poursuivant les démarches qualité entamées lors du cycle précédent (2014-2021), en mettant en place des rapports qualité sur les statistiques publiées cohérentes avec les normes européennes (SIMS) et en se dotant d'outils de pilotage et de suivi de la qualité, des métadonnées et du catalogue des jeux de données diffusés par la Direction ;

- Répondre aux nouvelles attentes des publics de la Depp essentiellement en mettant davantage de données à la disposition des chercheurs dans le cadre du projet IDEE et en accroissant les mises en ligne sur le site Opendata du ministère.

AVG 8

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Sans objet

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du CNIS

Développement durable

AVG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AVG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AVG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AVG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 - Avis moyen terme des commissions du CNIS concernant principalement votre service

(Éducation - Depp)

Commission Démographie et questions sociales

Observation de populations spécifiques

DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

DQS 4. Mesurer l'émigration

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

Précarités et inégalités sociales

DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Développement du système d'information

DQS 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les

tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

Commission **Emploi, qualification et revenus du travail**

Observation des parcours

EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Observer les déséquilibres sur le marché du travail

EQRT 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

Commission **Environnement et développement durable**

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

EDD 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

Commission **Services publics et services aux publics**

Education

SERPU 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

SERPU 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Services publics

SERPU 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Territoires

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TRT 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

TRT 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TRT 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

TRT 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il

demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TRT 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

TRT 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.